

I - D'UN LOCAL COMMERCIAL lot n° 1 situé au rez-de-chaussée du bâtiment «A»,
UN LOCAL lot n° 9 situé au rez-de-chaussée du bâtiment « B »,
ET LE BATIMENT « C », lot n° 10, d'un simple rez-de-chaussée,
comprenant à l'origine **UN DEBARRAS, UN LAVOIR**, ainsi que la **JOUISSANCE
EXCLUSIVE ET PERPETUELLE DE LA COUR**,
et se présentant actuellement comme étant entièrement bâti,
Lesdits lots étant aujourd'hui aménagés en locaux où est exploité un bar
d'une superficie loi Carrez totale de **102,48 m²**,

II - ET UN APPARTEMENT lot n° 2 situé au 1er étage du bâtiment « A »,
se présentant actuellement comme étant divisé en deux appartements
dont les superficies loi Carrez respectives sont de **35,70 m² et 35,34 m²**,

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété sis à MARSEILLE (13003),
quartier de la Vilette, 159 avenue Camille Pelletan,

MISE A PRIX : 110.000,00 €

VISITE LE MARDI 12 NOVEMBRE 2024 DE 11 H A 12 H

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024 à 9 heure 30
du matin** à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
siégeant Salle n° 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE.

DESIGNATION DES BIENS

rez-de-chaussée **lot n° 10**, comprenant à